

REGLEMENT

TRAIL 2019

ORGANISATION :

L'ALBS ATHLETISME organise le 14 juillet 2019 à BOURG SUR GIRONDE en collaboration avec le VTT GAURIAC et en partenariat avec le Syndicat Viticole des Côtes de Bourg le 5ème SPICYBIKE 'N TRAIL des Côtes de Bourg. Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur de document en cours de validité à la date de la manifestation :

- soit d'une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteursdusport/lesfederations/listedesfederations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- Soit d'une licence compétition délivrée par la FFCO, UFOLEP, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.

DISTANCES

Pour les coureurs 2 distances vous sont proposées à travers chemins et sentiers : 13km et 26km.

Pour les marcheurs 1 distance de 13km

Les enfants de moins de 16 ans pourront faire le 13km en marchant.

Le 13 Km est autorisé à partir de cadet et le 26 Km à partir d'Espoirs.

TARIFS

Trail 26km : 17€ par internet et courrier puis 19€ sur place.

Trail 13km : 13€ par internet et courrier puis 15€ sur place.

Randonnée 13km : 9€ par internet et courrier puis 11€ sur place.

DEPARTS

Trail 26 et 13km : 8H45

Randonnée Pédestre 13km : 9H15

RENSEIGNEMENTS :

Pour tous renseignements, écrire ou téléphoner à : ALBS ATHLETISME, 13 route de Royan 33390 EYRANS au 05.57.42.29.94 ou 06.20.31.67.95. Sur le site : <http://www.albs.fr> et <http://www.spicybike-n-trail.com/>

INSCRIPTIONS :

Afin de faciliter le traitement informatique, le comité d'organisation souhaite recevoir les engagements dernier délai pour le vendredi 12 juillet 2019 à 23H59. Après cela se fera sur place.

DOSSARDS :

Chaque concurrent doit obligatoirement mettre son dossard sur la poitrine. Tout athlète franchissant la ligne d'arrivée sans dossard ne sera pas pris en compte.

Le retrait des dossards se fera à la Citadelle de Bourg le 13 juillet de 16h00 à 20h00 ou le jour de l'épreuve à partir de 7h00 et 30mn avant le départ de chaque course.

RESULTATS :

Les résultats seront affichés au plus tard 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de chaque course et sur les sites internet (FFA, Jogphoto33).

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire directement la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr),

ACCES :

Direction Paris après le pont d'Aquitaine. Prendre la sortie 40b direction ST ANDRE DE CUBZAC. Suivre la direction BOURG.

Le départ et l'arrivée de la course se déroulent sur la place du district à Bourg (devant la Mairie). Ou depuis le parc de la citadelle.

DROIT A L'IMAGE :

Le club se réserve le droit d'exploitation les éventuelles images prises lors de la manifestation, sous quelque forme que ce soit.

PARKING :

Possibilité de parking au parc l'Esconge.

VESTIAIRES – DOUCHES :

Vestiaires, douches et toilettes seront mis à la disposition des concurrents au camping.

SECOURS :

Une assistance médicale sera assurée sur le parcours et à l'arrivée.

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en particulier pour couvrir les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. En toute circonstance, les participants acceptent de se soumettre aux décisions des arbitres, des organisateurs ou des médecins.

RESTAURATION :

Buvette. Sandwichs et grillades, sur place.

RAVITAILLEMENT

Plusieurs postes de ravitaillement vous seront proposés sur le parcours.

3 sur le 13km et 4 sur le 26km plus à l'arrivée.

PARCOURS

Les circuits empruntent la route et les chemins de vigne. Balisés par des flèches et de la rubalise. Les croisements dangereux seront sécurisés par les bénévoles de l'ALBS.

Les autres croisements seront signalés mais à charge aux coureurs de s'auto sécuriser.

RECOMPENSES

1 bouteille des Côtes de Bourg à chaque participant et un verre de bière à chaque concurrent. Lots pour les trois premiers et trois premières au scratch ainsi qu'aux trois premiers de chaque catégorie masculins et féminins de cadet à Master 4. Pas de bouteille aux mineurs.

Pour votre hébergement, L'Office du Tourisme de BOURG SUR GIRONDE est à votre disposition pour tous renseignements au 05-57-68-31-76 ou www.tourisme.bourg-en-gironde.fr/

RETRACTION

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne, dont l'identité devra être précisée lors du retrait.

ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.